

# Cyberharcèlement à l'école: un rapport prône une formation des parents aux bonnes pratiques du numérique

Paris, 13 oct. 2020 (AFP) -

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, qui s'exerce souvent en ligne, un rapport parlementaire publié mardi suggère de former les parents aux bonnes pratiques du numérique, alors que les élèves disposent de portables de plus en plus tôt.

Ce rapport, commandé par l'ancien Premier ministre Edouard Philippe au député Modem du Finistère Erwan Balanant, fait en tout 120 propositions pour "comprendre et combattre le harcèlement scolaire".

Parmi elles, un certain nombre concernent le cyberharcèlement, dont 7% des collégiens disent avoir été victimes en 2017.

Selon l'auteur, qui mentionne différentes études et a mené plusieurs auditions, les élèves de 3e sont les plus exposés aux risques de cyberharcèlement en raison d'un taux d'équipement plus élevé à cette tranche d'âge. Ainsi, la moitié d'entre eux (53 %) envoient plus de 100 SMS par jour, dont un quart plus de 200. Et 32% avouent passer quotidiennement plus de trois heures sur internet.

Le rapport note que les enfants sont équipés de plus en plus tôt par leurs parents de supports numériques. En 2013, 12,1% des élèves avaient leur premier portable à 10 ans, contre 15,9% en 2016. Ils étaient 31,6% à l'obtenir à 11 ans en 2013, contre 38,2% en 2016.

Une "course à l'équipement des jeunes collégiens/élèves de l'école primaire considérée comme un vecteur de sociabilisation des enfants".

Or, les parents sont nombreux à méconnaître la pratique des réseaux sociaux de leurs enfants et adolescents. Ils peuvent par exemple se sentir dépassés et ne pas saisir le fonctionnement d'un réseau social, à l'instar de Tik Tok ou de Snapchat, relève le rapport.

La mission suggère donc d'aider les parents avec la distribution d'"un livret consacré aux bonnes pratiques des outils numériques".

Elle propose aussi de "développer les formations aux usages du numérique pour l'ensemble du corps enseignant". De même, le rapport juge "absolument crucial que l'éducation à l'utilisation des outils numériques et de l'internet (...) soit intégrée dans les programmes scolaires et des modules de prévention, dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité".

Les enfants peuvent aussi être victimes de violences de la part de leurs professeurs, pointe le rapport, comme l'a illustré le récent suicide d'Evaëlle, "considérée comme le véritable +bouc-émissaire+ d'une de ses enseignantes".

Le rapport propose notamment de généraliser l'adoption de sanctions internes à l'encontre des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale s'étant livrés à des actes de violence envers un élève, même en l'absence de condamnation pénale.

ito/asm/pgs/shu

Afp le 13 oct. 20 à 10 30.